RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

SAE 5W-40 PD

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Vierol AG	
Rue:	Karlstrasse 19	
Lieu:	D-26123 Oldenburg	
Téléphone:	+49 (0) 441 – 210 20 – 0	Téléfax: +49 (0) 441 – 210 20 –111
e-mail:	info@vierol.de	
Internet:	www.vierol.de	
Service responsable:	Giftinformationszentrum Nord (Göttingen) +49 (0)551/19240	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) nº 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208	Contient Calcium long chain alkarylsulfonate. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification SGH			
72623-86-0	Huile de base - non spécifié, huiles lubrifiantes (pétrole), base C15-30, base huile neutre, hydrotraitement			<50 %
	276-737-9	649-482-00-X	01-2119474878-16	
	Asp. Tox. 1; H304			
64742-54-7	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités			<50 %
	265-157-1	649-467-00-8	01-2119484627-25	
	Asp. Tox. 1; H304			
147880-09-9	Polyolefin-polyaminsuccinimid, Polyol			2,5-5 %
	604-611-9			
	Aquatic Chronic 4; H413			
68784-26-9	Calcium alkylene sulfite, long chain			0,1-2,5 %
	272-234-3		01-2119524004-56	
	Aquatic Chronic 4; H413			
36878-20-3	Bis(nonylphenyl)amine			0,1-2,5 %
	253-249-4		01-2119488911-28	
	Aquatic Chronic 4; H413			
68784-31-6	Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(sec-Bu and 1,3-dimethylbutyl) esters, zinc salts			0,1-2,5 %
	272-238-5		01-2119657973-23	
	Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 2; H318 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

The highly refined mineral oil contains <3% (w/w) DMSO extract, according to IP346.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Protection individuelle du premier sauveteur Enlever les vêtement souillés, imprégnés Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Après inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Traitement médical nécessaire. EN CAS D'INHALATION: Appeler un médecin en cas de malaise. Veiller à un apport d'air frais. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du polyéthyleneglycol, puis beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. En cas d'une inhalation d'aérosols, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Dioxyde de carbone (CO2). Extincteur à sec. Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone Oxydes de soufre Phosphore oxydes Sulfure d'hydrogène (H2S)

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Préventions des incendies et explosion

Classe de feu B

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Aliments pour humains et animaux

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
64742-54-7	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	5,4 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	1,2 mg/m³
36878-20-3	Bis(nonylphenyl)amine			
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	5 mg/kg p.c./jour
68784-31-6	Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(sec-Bu and 1,3-dimethylbutyl) esters, zinc salts			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	2,93 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	496,4 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	10,42 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	100 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	11,75 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	198,6 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	2,1 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		dermique	systémique	50 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,21 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		par voie orale	systémique	29 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation
Milieu environnemental	Valeur
64742-54-7	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités
Intoxication secondaire	9,33 mg/kg
68784-26-9	Calcium alkylene sulfite, long chain
Eau douce	0,5 mg/l
Eau de mer	0,04 mg/l
Sédiment d'eau douce	43500 mg/kg
Sédiment marin	3480 mg/kg
Intoxication secondaire	13333 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	100 mg/l
Sol	8850 mg/kg
36878-20-3	Bis(nonylphenyl)amine
Eau douce	0,1 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)	1 mg/l
Eau de mer	0,01 mg/l
Eau de mer (rejets discontinus)	13200 mg/kg
Sédiment d'eau douce	132000 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	1 mg/l
Sol	263000 mg/kg
68784-31-6	Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(sec-Bu and 1,3-dimethylbutyl) esters, zinc salts
Eau douce	0,04 mg/l
Eau de mer	0,0046 mg/l
Sédiment d'eau douce	0,07 mg/kg
Sédiment marin	0,007 mg/kg
Intoxication secondaire	8,33 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	3,8 mg/l
Sol	0,055 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	marron	
Odeur:	caractéristique	
		Testé selon la méthode
pH-Valeur:	non déterminé	
Modification d'état		
Point de fusion:	non déterminé	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé	
Point d'écoulement:	-42 °C	
Point d'éclair:	> 223 °C	ASTM D 92
Inflammabilité		
solide:	non applicable	
gaz:	non applicable	

Dangers d'explosion

Product is not explosive. However, formation of explosive air/vapour mixtures are possible.

Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé	
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité		
solide:	non applicable	
gaz:	non applicable	
Température de décomposition:	non déterminé	

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur:	non déterminé	
Densité (à 15 °C):	0,851 g/cm³	
Hydrosolubilité:	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.	

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage:	non déterminé	
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	90,2 mm²/s	
Densité de vapeur:	non déterminé	
Taux d'évaporation:	non déterminé	

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides:	non déterminé	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Comburant, fortes

10.4. Conditions à éviter

Comburant, fortes Décapage et acides

10.5. Matières incompatibles

Comburant, fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nº CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
72623-86-0	Huile de base - non spécifié, huiles lubrifiantes (pétrole), base C15-30, base huile neutre, hydrotraitement				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Lapin		
64742-54-7	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	ECHA Dossier	OCDE 401
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Lapin	ECHA Dossier	OCDE 402
68784-26-9	Calcium alkylene sulfite, long chain				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	ECHA Dossier	
	cutanée	DL50 >4000 mg/kg	Lapin	ECHA Dossier	
36878-20-3	Bis(nonylphenyl)amine				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	ECHA Dossier	
68784-31-6	Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(sec-Bu and 1,3-dimethylbutyl) esters, zinc salts				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat	ECHA Dossier	
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Lapin	ECHA Dossier	

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Contient Calcium long chain alkarylsulfonate. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] | [d]	Espèce	Source	Méthode
68784-26-9	Calcium alkylene sulfite, long chain						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>1000	96 h	Tête de boule	ECHA Dossier	
36878-20-3	Bis(nonylphenyl)amine						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>100	96 h	Brachydanio rerio	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>100	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECHA Dossier	OCDE 202

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Nº CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
64742-54-7	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités			
	OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D	31%	28	ECHA Dossier
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE)			
	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	2-4%	28	ECHA Dossier
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE)			
68784-26-9	Calcium alkylene sulfite, long chain			
	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	13,4%	28	ECHA Dossier
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE)			
36878-20-3	Bis(nonylphenyl)amine			
	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	1%	28	
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE)			
68784-31-6	Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(sec-Bu and 1,3-dimethylbutyl) esters, zinc salts			
	EU Method C.6	<5%	27	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
68784-26-9	Calcium alkylene sulfite, long chain	9,5

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

130205 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées; huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D):	2 - pollue l'eau
Résorption cutanée/sensibilisation:	Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH208	Contient Calcium long chain alkarylsulfonate. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)